

Habilitations Electriques BE Manoeuvre

⇒ **OBJECTIF :**

- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE NF C 18-510.

⇒ **PUBLIC :**

- Toutes personnes devant effectuer une réalisation exclusive de manœuvres d'exploitations ou d'urgence pour des tensions inférieures à 1000 V

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Prérequis : Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les INSTRUCTIONS DE SECURITE .

Durée : **14 heures** pour la formation initiale, **14 heures** pour la formation continue.

Effectif maximum : 10 personnes.

Effectif minimum : 1 personne.

Maintien des connaissances :

- 2 journée (14 heures) tous les 3 ans.

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs spécialisés dans le recueil UTE NF C 18-510.

Méthode pédagogique : essentiellement basée sur de la théorie (exposés interactifs, apports de connaissances, vidéo-projection...), mise en pratique éventuelle si le site le permet, sinon sur maquette pédagogique . QCM de validation

Attribution finale : Attestation individuelle.

Organisme de délivrance : SECURIPREV émet un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.



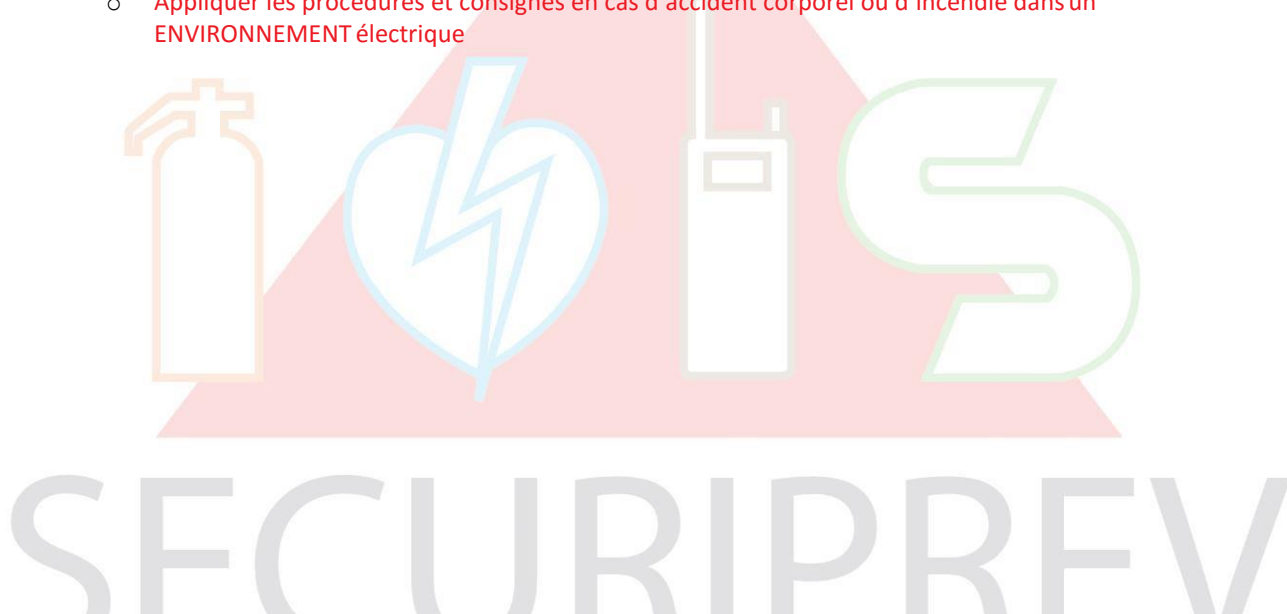


SECURIPREV

Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs
Evacuation - Habilitations électriques

⇒ PROGRAMME DE FORMATION :

- **Partie théorique (TRONC COMMUN n°1 de la norme)**
 - Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
 - Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
 - Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
 - **Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION**
 - Citer les ZONES D' ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
 - **Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT .**
 - Décrire le principe d'une HABILITATION .
 - Donner la définition des symboles d' HABILITATION .
 - **Lire et exploiter le contenu d'un titre d' HABILITATION**
 - Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL
 - Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - **Reconnaître la ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisations et repérages associés.**
 - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l' ENVIRONNEMENT .
 - **S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.**
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
 - **Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique**



Réf : HabElec BE
V.020114

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ ENBAROEUL
Tel/Fax : 09.73.61.16.85 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais





SECURIPREV

Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs
Evacuation - Habilitations électriques



- **Partie théorique (BE MANŒUVRE)**

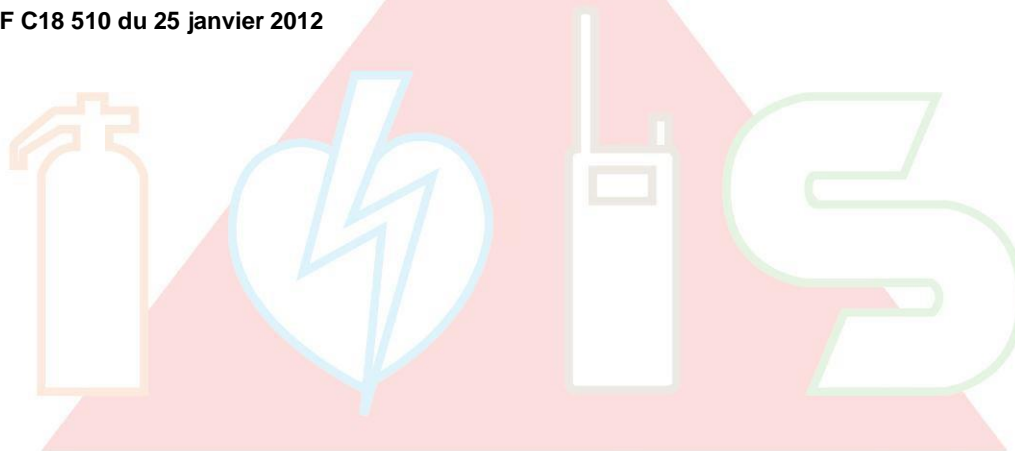
- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
 - Identifier les matériels électriques objet des manœuvres
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Citer les limites de l' HABILITATION BE Manœuvre (Autorisation et interdictions, etc.).
 - Réaliser des manœuvres dans les domaines BT et TBT
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D' EXPLOITATION ELECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION .
 - Identifier le CHARGE D' EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION et échanger les informations nécessaires
 - Respecter les instructions données par le CHARGE D' EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION
 - Rendre compte de son activité
- Enoncer les INSTRUCTIONS DE SECURITE spécifiques aux manœuvres
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité des manœuvres
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée

- **Partie pratique**

incluant a minima 2h00 de pratique sur un OUVRAGE ou une INSTALLATION types. Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

norme UTE NF C18 510 du 25 janvier 2012



SECURIPREV

**Réf : HabElec BE
V.020114**

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ ENBAROEUL
Tel/Fax : 09.73.61.16.85 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

